

Les lauréats de la remise des prix du 1er concours agricole national des prairies fleuries
dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France

“Prairies fleuries” est le premier concours agricole national qui récompense des agriculteurs qui relèvent le défi de l’excellence agri-écologique : maintenir la richesse en espèces de leurs prairies permanentes tout en les valorisant dans leurs systèmes d’exploitations (fauche, pâture). Le concours a mobilisé 18 territoires de Parcs (13 Parcs naturels régionaux et 5 Parcs nationaux) et plus de 200 exploitations agricoles. Les 31 exploitations gagnantes dans les 18 territoires étaient candidates au concours national. Les prairies primées ont réussi une intégration remarquable dans leur environnement et sont au cœur du système de production des exploitations ainsi que des préoccupations environnementales des territoires. Dernière manifestation phare de « 2010, année internationale de la biodiversité », cette cérémonie festive animée par Denis Cheissoux a démontré au travers des témoignages des agriculteurs primés que production et biodiversité peuvent se rejoindre.

Dans la catégorie prairies de fauche maigre, le jury a récompensé Denis LAPORTE du Parc national des Pyrénées. Cet éleveur de Sers (Hautes-Pyrénées) est un producteur ovin AOC de viande Barèges-Gavarnie. Son exploitation individuelle dispose d’un troupeau de 210 brebis et 28 hectares de prairies fleuries. Située en zone de piémont, la prairie de Denis LAPORTE est une des plus productives de l’exploitation et contribue aux paysages remarquables du Parc national des Pyrénées. Elle est fauchée en juillet grâce à un système d’irrigation traditionnel par gravité.

- 2^{es} - *ex aequo* : Jean-Pierre et Françoise GUIDEL-BATAILLE (Fromages du Parc - marque Parc) de Formiguères (Pyrénées-Orientales) du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et Raymond PAUTAS (éleveur ovin allaitant) de Bessans (Savoie) du Parc naturel de la Vanoise.

Dans la catégorie prairies de fauche grasse, le jury a récompensé Bernard SALVI du Parc naturel régional du Haut-Jura. Ce producteur de lait à Comté (AOC) est implanté à Bellefontaine dans le Doubs. Son exploitation individuelle de 40 vaches laitières et 100 hectares de prairies permanentes est engagée en agriculture biologique (AB). La parcelle - à la fois très productive et riche en biodiversité - joue un grand rôle dans la typicité et la qualité des fromages produits. Elle témoigne de l’équilibre agricole et écologique obtenu par les éleveurs dans les combes et les plateaux du Haut-Jura.

- 2^{es} - *ex aequo* : le GAEC du Sierroz (AOC Tome des Bauges) de Saint-Offenge Dessous (Savoie) du Parc naturel régional du Massif des Bauges et Alain CARTANNAZ (Coopérative laitière des Entremonts) d’Entremont-le-Vieux (Savoie) du Parc naturel régional de la Chartreuse.

Dans la catégorie pâture, le jury a récompensé Pascal FRANCOZ du Parc naturel régional du Massif des Bauges. Ce producteur de lait à Tome des Bauges AOC travaille à Saint-Offenge en Savoie. Son exploitation individuelle de 30 vaches laitières s’étend sur 70 hectares. Elle est située à 700 mètres d’altitude, en bordure du village. La pâture est destinée aux vaches laitières et sa qualité joue un grand rôle dans la santé du troupeau et la valeur nutritionnelle de la Tome produite. L’exploitation de cette parcelle présente, en outre, l’intérêt de faire vivre un terrain alors que d’autres espaces sont délaissés aux alentours.

- 2^{es} - *ex aequo* : Pascal FICHOT - éleveur bovin allaitant – de Gacône (Nièvre) du Parc naturel régional du Morvan et le GAEC CLAVEL (AOC Saint-Nectaire) de Saint-Saturnin (Cantal) du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne

Présentes dans les vallées et plateaux des massifs montagneux, les prairies naturelles se retrouvent aussi en plaine à la faveur du bocage, des plaines alluviales ou des zones humides sous des formes très variables, de la pelouse rase aux landes semi-boisées en passant par les prairies de fauches grasses. Ces surfaces herbagères jouent un rôle capital dans la préservation des habitats faune flore (notamment celui des abeilles) dans la qualité des paysages comme dans le maintien des corridors écologiques, des sols et de leur capacité à épurer des eaux. Confrontées à la déprise, la mise en culture, l'implantation de prairies intensives et le recul de l'élevage, les prairies naturelles souffrent d'une productivité jugée trop faible pour l'agriculture intensive. Elles gardent cependant toute leur place dans les systèmes d'élevage extensif et dans le cadre des dynamiques locales (AOC, production fermière, diversification).

Les prix ont été remis en présence de madame Odile GAUTHIER, directrice de l'eau et de la biodiversité représentante de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de Christophe CHASSANDE, sous-directeur biomasse et environnement au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, de Jean-Marie PETIT, directeur des Parcs Nationaux de France, de Jean-Louis JOSEPH, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de Philippe BOUCLY Directeur Général de GRTgaz et de Gilles ABRY, président du jury, président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et représentant des Chambres d'Agriculture. Le Crédit Mutuel s'est également associé à cette opération.

Comité d'organisation du concours : Fédération des Parcs naturels régionaux de France (avec l'appui des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura), Parcs nationaux de France, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Fédération nationale des appellations d'origine contrôlée (fromage), Syndicat national d'apiculture, Union nationale de l'apiculture française, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Ligue pour la protection des oiseaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Union européenne (Feader), Institut national de la recherche agronomique (Inra), Société GRTgaz.

Cette action est soutenue par :

- le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ;
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ;
- la société GRTgaz ;
- l'Union européenne (Feader) ;
- l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- l'Institut national de la recherche agronomique.

Retrouvez toutes les informations, tous les partenaires et un premier bilan du concours sur www.prairiesfleuries.fr

Géraldine Falek – Relations presse

gefalek@yahoo.fr - 03 21 54 34 94 / 06 80 21 55 58

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

Fax : 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

Site internet : www.parc-naturels-regionaux.fr